

TARIFS FORFAITS

N.B. : Le choix du forfait vous engage pour TOUT le trimestre.

6ème - 5ème - 4ème - 3ème	MONTANT FORFAIT	Montant FORFAIT avec aide/repas de 0,30 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 0,90 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 2,10 € *	Montant FORFAIT avec aide/repas de 3,10 € *
Forfait 4 jours par semaine	206,55 €	191,25 €	160,65 €	99,45 €	48,45 €
Par prélèvement	En 4 fois (Oct. Nov. Déc. Janv.)	En 4 fois (Oct. Nov. Déc. Janv.)	En 4 fois (Oct. Nov. Déc. Janv.)	En 4 fois (Oct. Nov. Déc. Janv.)	En 4 fois (Oct. Nov. Déc. Janv.)
Forfait 3 jours par semaine	154,91 €	143,51 €	120,71 €	75,11 €	37,11 €
Par prélèvement	En 3 fois (Oct. Nov. Déc.)	En 3 fois (Oct. Nov. Déc.)	En 3 fois (Oct. Nov. Déc.)	En 3 fois (Oct. Nov. Déc.)	En 3 fois (Oct. Nov. Déc.)
Forfait 2 jours par semaine	103,28 €	95,78 €	80,78 €	50,78 €	25,78 €
Par prélèvement	En 2 fois (Oct. Nov.)	En 2 fois (Oct. Nov.)	En 2 fois (Oct. Nov.)	En 2 fois (Oct. Nov.)	En 2 fois (Oct. Nov.)
Forfait 1 jour par semaine	51,64 €	47,74 €	39,94 €	24,34 €	11,34 €
Par prélèvement	En 1 fois (Oct.)	En 1 fois (Oct.)	En 1 fois (Oct.)	En 1 fois (Oct.)	En 1 fois (Oct.)

* L'aide aux repas est allouée par le Conseil Départemental 34. Pour toute info : www.herault.fr/jeunesse/publications/aide-aux-repas

Repas occasionnel (hors forfait) ☞ **5,05** (pour l'année 2023)

MODALITES DE PAIEMENT

Par chèque A joindre au dossier d'inscription	☞ Avant le 22 septembre 2023 , à l'ordre du "Régisseur de recettes" <u>par courrier</u> : Avec le dossier d'inscription COMPLET à : Pays de l'Or Agglomération - Service D.P.- 300, Avenue Jacqueline AURIOL - Zone Aéroportuaire - CS 70040 - 34137 MAUGUIO CEDEX
	☞ remis au passage au self du collège
	☞ au service "Restauration" - 250, rue des Aramons - La Louvade - 34130 MAUGUIO Merci de noter au dos du chèque le NOM, Prénom et classe de l'élève
Par prélèvement automatique	Joindre au dossier d'inscription une autorisation de prélèvement (ci-joint ou téléchargeable sur site Agglo) + RIB ☞ même si déjà fournis en 2022-2023 Les prélèvements auront lieu avant le 10 de chaque mois pour le mois précédent. Le 1er prélèvement pour le 1er trimestre se fera entre le 05 et le 10 octobre 2023
Par espèces	☞ Paiement possible à l'UPC Théo Luce - 250, rue des Aramons - La Louvade à MAUGUIO UNIQUEMENT sur rendez-vous au 04 67 29 31 73.
Paiement en ligne	Sur application ou sur Internet ☞ Modalités téléchargeables sur le site de l'Agglomération du Pays de l'Or : (https://www.paysdelor.fr/vie-quotidienne/restauration/inscription-demi-pension-college/)

Badges	. Le premier badge est gratuit et valable pour TOUTE LA SCOLARITE AU COLLEGE et il est indispensable au passage du self (les élèves n'ayant pas leur badge passeront systématique à la fin du service). . En cas de perte, de détérioration ou de vol, les frais administratifs pour le renouvellement des badges s'élèvent à 8,00 €
---------------	---